



Gerson
Ecole Collège Lycée

MODALITES D'INSCRIPTION COLLEGE

❶ Constitution du dossier de candidature

Faire parvenir à l'accueil de Gerson

- La fiche de candidature dûment remplie,
- Les bulletins scolaires de l'année 2007/08, 2008/09, celui du 1er trimestre et du deuxième trimestre 2010/2011
- Un chèque de 30 € par famille pour frais de dossier à l'ordre de l'Association Ecole Gerson,
- 2 enveloppes timbrées (tarif en vigueur) **libellées à l'adresse des parents.**

❷ Dossier Complet à déposer à l'accueil de GERSON

Une fois votre dossier rendu complet, le Directeur prendra rendez-vous avec vous pour un entretien pour lequel vous voudrez bien apporter les originaux des bulletins scolaires demandés.

❸ Après L'Entretien

- Soit le directeur vous remet un dossier d'inscription.

*L'inscription sera définitive après retour du dossier complété accompagné d'un chèque d'acompte de 250 € (chèque bancaire ou postal) déduit exclusivement de la première facture de l'année prochaine. **(Non remboursable en cas d'annulation de l'inscription).***

- Soit le directeur réserve sa réponse et vous demande de lui faire parvenir les bulletins suivants.

❹ Dernière Obligation

Vous devez nous faire parvenir dès réception de celui-ci , le bulletin **du 2^{ème} trimestre, et nous porter** le bulletin **original** du **3ème trimestre ainsi qu'un exéat** de l'établissement d'origine **avant le 04 juillet 2010.**

Ces documents sont administrativement nécessaire à l'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association